

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **14 septembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0096**

commune (s) : Vénissieux

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de parcelles de terrain nu situées 21 rue Paul Bert et 53 rue Victor Hugo et appartenant à la société Marignan Résidences

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Vessiller

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 août 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : mardi 15 septembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mmes Frety, Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mmes Dehan, Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, MM. Seguin, Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : MM. Ray (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Bub (pouvoir à M. Badouard), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

**Commission permanente du 14 septembre 2020****Décision n° CP-2020-0096**

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Vénissieux
objet :	<b>Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de parcelles de terrain nu situées 21 rue Paul Bert et 53 rue Victor Hugo et appartenant à la société Marignan Résidences</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 25 août 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre d'une opération de remembrement foncier en vue de la réalisation d'un programme immobilier mixte habitat et commerces, d'une surface de plancher de 4 789 m<sup>2</sup>, la Métropole de Lyon a cédé, après déclassement, au profit de la société Marignan Résidences, une parcelle de terrain nu cadastrée BL 109, en nature de parking, d'une surface de 965 m<sup>2</sup>, ainsi qu'une parcelle cadastrée BL 113, d'une superficie de 41 m<sup>2</sup> abritant une maison à usage de local de propreté.

Lesdites parcelles sont situées respectivement 21 rue Paul Bert et 53 rue Victor Hugo à Vénissieux.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2019-3062 du 3 juin 2019, la Métropole a approuvé la cession à la société Marignan Résidences de ces parcelles.

Dans le cadre de l'élargissement des rues Paul Bert et Victor Hugo, la société Marignan Résidences rétrocéderait à la Métropole, à titre gratuit, une emprise foncière d'une superficie de 300 m<sup>2</sup>, libre de toute location ou occupation, à détacher, d'une part des parcelles cadastrées BL 109 et BL 113 pour 54 m<sup>2</sup> et d'autre part des parcelles contiguës cadastrées BL 107, BL 108 et BL 112 pour 246 m<sup>2</sup>.

Ce terrain devra être intégré dans le domaine public métropolitain après travaux ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, d'un terrain nu d'une superficie de 300 m<sup>2</sup>, à détacher des parcelles cadastrées BL 109 et BL 113 pour 54 m<sup>2</sup> ainsi que BL 107, BL 108 et BL 112 pour 246 m<sup>2</sup>, situé 21 rue Paul Bert, et appartenant à la société Marignan Résidences, dans le cadre de l'élargissement des rues Paul Bert et Victor Hugo.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 20 janvier 2020 pour la somme de 535 000 € en dépenses, sur l'opération n° 0P09O4369.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant d'environ 900 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

**5° - Cette acquisition**, à titre gratuit, fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses - compte 2112 - fonction 01 et en recettes - compte 1328 - fonction 01 sur l'opération n° OP09O2754.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 septembre 2020.**